

La Commission

Département de l'Aménagement du Territoire  
Communautaire et des Transports

Le Commissaire

**AVIS N°005 /2024/AMI/DATC/UEMOA**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE REALISER L'ETUDE  
POUR L'HARMONISATION ET L'INTEROPERABILITE DES SYSTEMES  
D'EXPLOITATION DES LIGNES FERROVIAIRES DE L'ESPACE UEMOA  
(RELANCE)**

08 AVR 2024

1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son budget 2024, envisage la sélection d'un consultant individuel en vue de réaliser l'étude pour l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes d'exploitation des lignes ferroviaires de l'espace communautaire.
2. L'objectif de la mission consiste globalement à contribuer à la circulation, sans entrave des trains de tous les Etats membres sur les corridors ferroviaires de l'UEMOA.

Le principal résultat attendu est le rapport final de l'étude pour l'élaboration des textes communautaires portant sur l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes d'exploitation des lignes ferroviaires de l'espace UEMOA, avec la proposition de projets de textes y afférent. Les résultats spécifiques attendus sont :

- un état des lieux exhaustif, au niveau des Etats membres, des questions d'interopérabilité et d'harmonisation des lignes ferroviaires, est établi et les propositions nécessaires à l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes d'exploitation des lignes ferroviaires sont formulées ;
  - des projets de textes communautaires portant sur l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes d'exploitation des lignes ferroviaires, sur la base des conclusions et recommandations de la présente étude, sont proposés ;
  - les incidences financières pour la mise en place des dispositifs d'interopérabilité des lignes ferroviaires existantes sont évaluées.
3. La durée totale prévue pour l'exécution de la mission est de quatre (4) mois, hors délai d'approbation des livrables.
  4. En vue de la constitution de la liste restreinte, le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, invite les consultants individuels qualifiés ayant une expérience confirmée dans le domaine identifié, à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus.
  5. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des prestations. Les informations fournies doivent être précises et vérifiables (preuve à l'appui: copies certifiées conformes des diplômes ou attestations, certificats ou attestations de travail, certificats ou attestations de bonne fin d'exécution pour les missions réalisées, etc.).
  6. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

7. La sélection du consultant individuel se fera en conformité avec les procédures en vigueur à la Commission de l'UEMOA et définies dans le Règlement d'exécution N°001/2020/COM/UEMOA du 24/02/2020 relatif aux règles de passation, d'exécution et de réception des marchés des Organes de l'UEMOA.
8. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale et l'expérience spécifique du consultant selon les critères ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximum
<b>1 - « Expérience générale du Consultant »</b>	20
<b>2 - « Expérience spécifique du Consultant »</b>	70
<b>3 - « Connaissance de la région (pays de l'UEMOA) »</b>	10
<b>Total des points</b>	100

9. Pour tous renseignements, veuillez contacter le secrétariat à l'adresse [ayaro@uemoa.int](mailto:ayaro@uemoa.int) et [myanogo@uemoa.int](mailto:myanogo@uemoa.int).
10. Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, en quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies), peuvent être envoyées par la poste, ou déposées à la Commission de l'UEMOA, Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC).

A l'attention de Monsieur le Commissaire Chargé du Département l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC) Complexe Administratif de Ouaga 2000, Bureau 505, au 5<sup>ème</sup> Etage Place Monument des Héros nationaux Boîte postale : 01 BP 543 Ouagadougou, Burkina Faso Tél : (226) 25 42 50 54

Les candidats doivent s'assurer que leurs plis sont effectivement parvenus à la Commission de l'UEMOA dans les délais fixés.

La date limite de dépôt des plis (date prorogée) est le 23 avril 2024 à 9 heures 00, heure locale.

**L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 15h00 mn au complexe administratif sis à Ouaga 2000.**

Les candidats désireux peuvent prendre part ou se faire représenter à la séance d'ouverture.

L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêts devra être scellée et porter visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un consultant individuel en vue de réaliser l'étude pour l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes d'exploitation des lignes ferroviaires de l'espace communautaire** ».

08 AVR 2024

Le Commissaire chargé du  
Département de l'Aménagement  
du Territoire Communautaire et  
des Transports (DATC)



**Jonas GBIAN**

